



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 27.527.740,73 euros
5 esplanade Charles de Gaulle — Immeuble « Le Carillon » — 92733 Nanterre Cedex
311 361 489 RCS Nanterre

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 7 AVRIL 2006 SOUS LE NUMÉRO D.06-0253



Le document de référence de la société IMS International Metal Service (la **Société** ou **IMS**) a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 7 avril 2006 sous le numéro D.06-0253.

Cette actualisation du document de référence, déposée auprès de l'AMF le 8 septembre 2006 conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, incorpore par référence le document de fusion enregistré par l'AMF le 7 juin 2006 sous le numéro E.06-0085.

Le document de référence et la présente actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent document est mis, sans frais, à la disposition des actionnaires :

- au siège social d'IMS, 5 esplanade Charles de Gaulle, Immeuble « Le Carillon », 92733 Nanterre Cedex. Une copie de ce document peut également être obtenue par téléphone au + 33 1 41 92 04 23 ou sur le site internet de la Société (www.ims-group.com) ; et
- sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
1.1 Responsable du document.....	4
1.2 Attestation du responsable du document.....	4
1.3 Responsables du contrôle des comptes.....	4
1.4 Responsable de l'information.....	5
2. APERÇU DE L'ACTIVITÉ	6
2.1 Distribution d'aciers spéciaux.....	6
2.2 Stratégie du Groupe.....	6
3. FACTEURS DE RISQUE	7
3.1 Risques liés aux activités du Groupe.....	7
3.1.1 La gestion de l'information opérationnelle est déterminante pour la rentabilité du Groupe.....	7
3.1.2 La gestion du Groupe demeure relativement décentralisée.....	7
3.1.3 Le Groupe dépend de tiers pour répondre à la demande de ses clients.....	7
3.1.4 Les activités de maintenance et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail.....	8
3.1.5 Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés dont le départ pourrait être préjudiciable à son développement.....	8
3.2 Risques de marchés.....	9
3.2.1 L'activité du Groupe dépend du niveau de l'investissement industriel en Europe.....	9
3.2.2 Les coûts engagés pour l'activité du Groupe sont majoritairement fixes et la concurrence sur les prix peut être forte.....	9
3.2.3 Les coûts d'approvisionnement du Groupe dépendent du cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux.....	9
3.2.4 La structure actionariale de la Société pourrait évoluer.....	10
3.3 Risques Juridiques.....	10
3.4 Assurance et couverture des risques.....	10
3.5 Risques liés à l'environnement.....	11
4. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	12
4.1 Information financière semestrielle.....	12
4.1.1 Commentaire sur les états financiers intermédiaires résumés.....	12
4.1.2 Bilan consolidé.....	15
4.1.3 Comptes de résultat consolidés.....	16
4.1.4 Tableau de trésorerie.....	17
4.1.5 Variation des capitaux propres consolidés.....	18
4.1.6 Autres éléments financiers.....	18
4.2 Fusion par absorption de Financière Mistral par IMS.....	22
4.3 Acquisitions récentes.....	23
4.4 Projet d'investissements.....	23
4.5 Prévisions et tendances du Groupe.....	24

5.	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET RÉMUNÉRATIONS.....	26
5.1	<i>Directoire</i>	26
5.2	<i>Conseil de surveillance.....</i>	27
5.3	<i>Rémunérations.....</i>	28
5.4	<i>Plan d'attribution gratuite d'actions.....</i>	29
5.5	<i>Autres renseignements</i>	29
	5.5.1 <i>Conformité au régime de gouvernement d'entreprise</i>	29
	5.5.2 <i>Opération avec les apparentés.....</i>	29
	5.5.3 <i>Programme de rachat d'actions</i>	29
6.	PACTE D'ACTIONNAIRES	30
6.1	<i>Limitation à la libre négociabilité des actions</i>	30
6.2	<i>Gouvernement d'entreprise.....</i>	31
	ANNEXE 1	33
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE	
	SEMESTRIELLE 2006	33
	ANNEXE 2	35
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT	35
	TABLE DE CONCORDANCE.....	37

1. RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document

M. Jean-Yves Bouffault
Président du directoire
5 esplanade Charles de Gaulle
Immeuble « Le Carillon »
92733 Nanterre Cedex
Tel : + 33 1 41 92 04 44
Fax : + 33 1 47 25 28 39

1.2 Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice 2005 figurant dans la présente actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, sans réserve ni observation, qui est inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2006.

Les informations financières relatives au 1^{er} semestre 2006 figurant dans la présente actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, sans observation, inclus à l'annexe 1 de la présente actualisation.

Les données prévisionnelles figurant dans la présente actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux inclus à l'annexe 2 de la présente actualisation. »

M. Jean-Yves Bouffault
Président du directoire
Fait à Nanterre le 8 septembre 2006

1.3 Responsables du contrôle des comptes

<u>Titulaires</u>	<u>Nomination</u>	<u>Date de fin de mandat</u>
Ernst & Young Audit représenté par François Carrega, Tour Ernst & Young Faubourg de l'arche 11 allée de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex	21 avril 2005	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Bellot Mullenbach & Associés représenté par Jean-Louis Mullenbach, 14 rue Clapeyron 75008 Paris	21 avril 2005	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

<u>Suppléants</u>	<u>Nomination</u>	<u>Date de fin de mandat</u>
Jean-François Ginies 41 rue Ybry 92200 Neuilly sur Seine	21 avril 2005	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Eric Blache 14 rue Clapeyron 75008 Paris	21 avril 2005	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

1.4 Responsable de l'information

M. Philippe Brun
 Directeur Administratif et Financier
 Membre du directoire
 5 esplanade Charles de Gaulle
 Immeuble « le Carillon »
 92733 Nanterre Cedex
 Tel : + 33 1 41 92 04 23
 Fax : + 33 1 47 45 28 39
 E-mail : phbrun@ims-group.com

2. APERÇU DE L'ACTIVITÉ

2.1 Distribution d'aciers spéciaux

IMS et ses filiales (le **Groupe**) interviennent sur un marché sur lequel sont présents des concurrents de taille importante (pour 25 % environ de ce marché selon les estimations de la Société) et des petites et moyennes entreprises de dimension régionale ou nationale (pour 75 % environ de ce marché selon les estimations de la Société). Le Groupe est un distributeur spécialisé sur le marché des aciers spéciaux et dispose de trois lignes de produits :

- les aciers anti-abrasion ;
- les aciers mécaniques ; et
- les aciers anti-corrosion.

Ces trois lignes de produits comprennent environ 40.000 références. Cette offre très complète et le savoir-faire du Groupe en matière de logistique lui permettent de jouer un rôle d'interface indispensable entre les producteurs d'aciers spéciaux et les industriels qui utilisent ces produits. Les techniques utilisées dans la production d'acier contraignent les industriels du secteur à mettre en production des quantités d'acier qui ne pourraient être acquises, en l'absence de distributeurs spécialisés, que par une minorité de grandes industries ayant des volumes de consommation très importants. À côté d'un marché de vente directe des producteurs à des grands consommateurs finaux qui sont des entreprises de taille importante, les clients des distributeurs spécialisés (dont IMS) sont, en général, des entreprises de taille petite ou moyenne dont les commandes unitaires portent sur de faibles volumes.

Grâce à sa forte capacité de stockage, sa maîtrise logistique et ses procédés de première transformation, le Groupe est capable de traiter les commandes de ses clients et de livrer les produits demandés dans un délai court, souvent de 48 heures tout en conservant, du fait des volumes globaux traités, une capacité de négociation relative vis-à-vis de ses fournisseurs.

2.2 Stratégie du Groupe

La stratégie du Groupe repose sur les orientations présentées ci-après.

- Se développer en Europe, sur chacune de ses trois lignes de produits. Cette stratégie pourra se concrétiser par des opérations de croissance externe, lorsque celles-ci sont rendues possibles par l'existence de distributeurs indépendants des producteurs. En l'absence d'acquisition de distributeurs indépendants, le développement des lignes de produits concernées impliquera le recrutement de commerciaux, la mise en place de stocks d'aciers spéciaux dont le développement est envisagé et la mobilisation des outils logistiques nécessaires (entrepôts, équipements de première transformation). Cette stratégie permettra également au Groupe d'obtenir une plus ample diffusion de ses lignes de produits à forte valeur ajoutée et de réduire la dépendance de chacune de ses filiales vis-à-vis d'une ligne de produits en particulier.
- Développer les synergies au sein du Groupe. Le développement de ces synergies requiert notamment la mise en place d'une organisation par ligne de produits (aciers anti-corrosion, aciers anti-abrasion et aciers mécaniques) en complément de l'organisation géographique qui donne lieu à la création d'une entité juridique pour chacun des principaux marchés locaux concernés. Ces synergies sont recherchées tout au long du circuit d'approvisionnement — livraison qui caractérise l'activité d'un distributeur : accroissement de la part des achats négociés globalement (au niveau du Groupe), tout en préservant la liberté d'approvisionnement au niveau décentralisé, sélection et recherche de nouveaux fournisseurs, sélection des références à l'occasion du lancement d'une ligne de produits dans un nouveau pays, amélioration de la gestion des inventaires par la mise en commun des conditions d'approvisionnement et la connaissance des stocks disponibles dans l'ensemble du Groupe.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le document de référence et dans la présente actualisation, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent chapitre, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société. Ces risques sont, à la date de dépôt de la présente actualisation auprès de l'AMF, ceux dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date de dépôt de la présente actualisation ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

3.1 Risques liés aux activités du Groupe

3.1.1 La gestion de l'information opérationnelle est déterminante pour la rentabilité du Groupe

L'organisation de la production des aciers spéciaux ne permet pas au Groupe de travailler en flux tendus. Les délais d'approvisionnement du Groupe sont de quelques mois tandis que les exigences de livraison de ses clients sont en général de quelques jours, lorsque les références commandées par le client ne sont pas disponibles en stocks. Par conséquent, afin de pouvoir être réactif face aux demandes de ses clients, le Groupe passe commande de quantités importantes d'aciers spéciaux auprès des producteurs (les livraisons portent sur un tonnage unitaire généralement compris entre 5 et 25 tonnes), les stocke et les distribue ensuite en quantité unitaire plus réduite (quelques centaines de kilogrammes selon la ligne de produits concernée) à ses clients, parfois après avoir effectué certaines transformations sur ces produits. En outre, si les achats portent sur un millier de références, les produits livrés par le Groupe recouvrent près de 40.000 références. De ce fait, le Groupe doit à tout instant être en mesure de connaître parfaitement l'état de son stock, de le localiser et d'anticiper la demande. Ceci est d'autant plus important que le délai de livraison par ses fournisseurs est compris entre deux et six mois tandis que le Groupe livre ses produits à ses clients souvent en 48 heures.

De façon à offrir un service optimal à ses clients, le Groupe travaille constamment à l'amélioration de ses outils d'aide à la gestion et poursuit le déploiement d'un logiciel de gestion intégré (*Enterprise Resource Planning*) dénommé STRATIX. Ce logiciel est maintenant opérationnel en France, en Autriche, en Italie et au Royaume-Uni et en cours d'installation en Allemagne. Une défaillance au niveau des systèmes d'information du Groupe pourrait affecter sa capacité à répondre à la demande de ses clients, augmenter ou réduire de façon inadaptée la disponibilité de certaines de ses références. Le Groupe a en effet déjà été temporairement confronté au manque de disponibilité de certaines références et ne peut garantir qu'une telle situation ne se reproduira pas. Une telle situation, si elle perdurait ou s'étendait, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats du Groupe et sur sa situation financière.

3.1.2 La gestion du Groupe demeure relativement décentralisée

Le Groupe qui s'est développé notamment par l'acquisition de petites et moyennes entreprises, est constitué de filiales opérationnelles dont il détient à la date de la présente actualisation, directement ou indirectement, la totalité du capital social. Chaque filiale dispose d'une autonomie opérationnelle en prenant de nombreuses décisions de façon indépendante ; IMS exerce principalement un contrôle opérationnel et financier a posteriori sur les résultats de ses filiales. La relative autonomie des filiales pourrait cependant être de nature à retarder le traitement de problèmes de gestion qui pourraient apparaître au niveau des filiales et se traduire par un impact sur les résultats du Groupe.

3.1.3 Le Groupe dépend de tiers pour répondre à la demande de ses clients

Afin d'offrir des délais de livraison courts à ses clients et d'assurer une première transformation de ses produits, le Groupe doit faire appel à des tiers qui ne sont généralement pas liés par des contrats à long terme.

(a) *Dépendance vis-à-vis des fournisseurs*

Le Groupe intervenant exclusivement dans le domaine de la distribution et n'ayant pas intégré d'activité de production d'aciers, est nécessairement tributaire de ses fournisseurs pour approvisionner ses clients. Bien que la concentration du secteur n'ait pas retiré au Groupe sa capacité relative de négociation face à ses fournisseurs, les délais de disponibilité des commandes rendent peu efficace le changement de fournisseur. En cas de défaillance d'un fournisseur (rupture de livraison d'un acier spécial ou arrêt de production), de rupture de relations contractuelles ou commerciales, les délais de remise en production ou de substitution de fournisseur sont généralement longs (plusieurs semaines à plusieurs mois), et peuvent donc se traduire par une incapacité pour le Groupe d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les relations du Groupe avec ses clients et sur les résultats du Groupe.

(b) *Dépendance vis-à-vis des sous-traitants*

Le Groupe propose à ses clients d'effectuer une première transformation des aciers. Si les traitements les plus simples sont effectués directement par les sociétés du Groupe, le Groupe n'est pas en mesure, dans de rares cas, de réaliser l'ensemble de ces traitements et fait appel à des sous-traitants à cet effet. La défaillance de certains de ces sous-traitants pourrait impliquer un allongement des délais de livraison, voire obliger le Groupe à retirer momentanément certaines références de son catalogue, ce qui pourrait se traduire par un mécontentement des clients.

(c) *Dépendance vis-à-vis des transporteurs*

Le Groupe a choisi majoritairement d'externaliser le transport de ses aciers auprès de transporteurs indépendants. L'impossibilité pour le Groupe de recourir à des moyens de transport supplémentaires en cas de forte croissance de l'activité pourrait affecter de manière défavorable sa performance économique. La sélection des transporteurs est effectuée par chacune des filiales opérationnelles du Groupe. En cas de défaillance de l'un de ses transporteurs, certaines filiales pourraient ne plus être en mesure de répondre à la demande de leurs clients dans les délais convenus avec eux, ce qui pourrait se traduire par un mécontentement des clients, une augmentation des volumes stockés et un impact négatif sur les résultats du Groupe.

3.1.4 Les activités de manutention et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail

Le Groupe estime respecter les règles de sécurité et les dispositions légales mais les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui sont coûteux pour le Groupe et qui pourraient notamment réduire la productivité du Groupe. Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe et de la manutention de charges lourdes qu'elle implique, les accidents du travail pouvant notamment résulter d'erreurs de manipulations peuvent être d'une relative gravité.

3.1.5 Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés dont le départ pourrait être préjudiciable à son développement

La prise de contrôle du Groupe par Chequers Capital en 2004 a été à l'origine de la nomination d'une nouvelle équipe dirigeante constituée par Jean-Yves Bouffault, Pierre-Yves Le Daëron et, plus récemment, Philippe Brun, membres du directoire de la Société.

Le succès du Groupe dépend de la qualité et de l'expérience des membres de cette équipe ainsi que de celle des membres du comité de direction en charge de la gestion opérationnelle du Groupe. Les membres de ce comité ainsi que certains collaborateurs clés bénéficient d'une très grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut donner aucune assurance quant à la poursuite par ses cadres dirigeants et ses collaborateurs clés de leur collaboration en son sein. Leur indisponibilité prolongée ou leur départ pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

3.2 Risques de marchés

Le marché sur lequel évolue le Groupe est influencé par des cycles économiques tant en amont qu'en aval.

3.2.1 L'activité du Groupe dépend du niveau de l'investissement industriel en Europe

La demande d'aciers spéciaux de la part des clients du Groupe est essentiellement liée à l'évolution de l'investissement industriel et évolue donc fortement en fonction de la conjoncture économique européenne. Cette évolution de la demande a un impact direct sur les résultats du Groupe. Elle peut aussi se traduire par des phénomènes de sur-stockage en fin de cycle haussier ou de pénurie en début de phase haussière, ces deux phénomènes pouvant avoir un impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

3.2.2 Les coûts engagés pour l'activité du Groupe sont majoritairement fixes et la concurrence sur les prix peut être forte

Le Groupe évolue dans un environnement économique fortement concurrentiel. En période de forte hausse des prix de l'acier, les intervenants du secteur peuvent se contenter du maintien de leur niveau de marge brute en euros et accepter de diminuer leur marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires. Afin de rester compétitif, le Groupe est ainsi contraint d'accepter également une baisse de son taux de marge brute en période de hausse des prix.

En revanche, en période de baisse des prix de l'acier, il est nécessaire pour le Groupe de maintenir son niveau de marge brute en valeur absolue de façon à absorber ses charges fixes. Une détérioration du niveau de marge brute en valeur absolue pourrait aussi entraîner une baisse de la rentabilité du Groupe.

3.2.3 Les coûts d'approvisionnement du Groupe dépendent du cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux

(a) Élasticité et évolution du taux de marge brute

Le taux de marge brute du Groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- évolution du mix des activités (poids des lignes de produits dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des écarts de marge entre elles) ;
- niveau des prix en valeur absolue ;
- effet favorable (« aubaine ») ou défavorable (« désaubaine ») de l'évolution des prix sur la valeur des stocks.

A ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur ses clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et a un effet sur la marge brute :

- l'impact est favorable, lorsque la hausse de prix est appliquée à la facturation de références en stocks acquises avant ladite hausse (« aubaine ») ; et
- l'impact est défavorable, lorsque la baisse de prix est appliquée à la facturation de références en stocks acquises avant ladite baisse (« désaubaine »).

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celui du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome...) entraîne également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

(b) Politique de couverture du cours des métaux

Le Groupe ne recourt à aucun instrument pour se couvrir contre les fluctuations des cours des matières premières qui entrent dans la composition des alliages qu'il commercialise. Cette situation peut s'expliquer, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment),

par l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix délibéré de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace au plan économique car, à la date de la présente actualisation du document de référence, les coûts liés à la mise en œuvre de cette politique pourraient être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. Néanmoins ce choix se traduit forcément par une exposition aux fluctuations de cours.

(c) *Évolution du besoin en fonds de roulement*

Le besoin en fonds de roulement opérationnel est calculé sur la base de la formule « Stocks nets + clients nets – fournisseurs ». Le besoin en fonds de roulement opérationnel exprime à un moment donné, le montant de la trésorerie utilisée par le Groupe pour la réalisation de son activité. La variation dans le temps du besoin en fonds de roulement opérationnel se traduit par :

- un accroissement de la consommation de trésorerie nécessaire à l'exploitation. Cette situation s'observe généralement en période de cycle haussier, en raison de la progression de la valeur de remplacement du stock, de celle des créances à recouvrer et ce malgré la croissance du montant des factures fournisseurs en attente de règlement ;
- une diminution de la trésorerie nécessaire, en période de cycle baissier, du fait de la moindre valeur de la trésorerie à mobiliser pour le remplacement des stocks, de la diminution des créances clients à encaisser, et ce malgré la réduction concomitante des factures fournisseurs à régler.

Au 31 décembre 2005, le besoin en fonds de roulement opérationnel représentait 32 % du chiffre d'affaires consolidé et le stock 24,6 % de ce même chiffre d'affaires.

Une augmentation du chiffre d'affaires entraîne une progression des capitaux à engager par le Groupe pour mener son activité et peut se traduire par une détérioration de ses ratios financiers (retour sur capitaux engagés).

L'évolution du besoin en fonds de roulement du Groupe dépendra également de la localisation de ses nouvelles acquisitions, dans la mesure où les niveaux de besoin en fonds de roulement, qui dépendent des pratiques de règlement entre clients et fournisseurs, sont variables selon les pays.

3.2.4 La structure actionnariale de la Société pourrait évoluer

A la date du dépôt de la présente actualisation et suite à l'absorption de Financière Mistral par IMS, la Société est contrôlée par un groupe d'actionnaires qui agissent de concert en vertu d'un pacte signé le 30 juin et entré en vigueur le 10 juillet 2006 dont la description figure au paragraphe 6 de la présente actualisation. Suite à la fusion, les signataires de ce pacte détiennent ensemble 58,51 % du capital social de la Société et 59,90 % de ses droits de vote.

Chequers Capital, CIC Capital Développement et Fidinam Securities SA, par l'intermédiaire de Jacques Lejeune, sont représentés au conseil de surveillance par quatre membres sur un total de cinq, Chequers Capital bénéficiant seul de deux sièges.

Une modification de l'actionnariat de la Société et du contrôle organisé par le pacte d'actionnaires pourrait se traduire par une modification de la composition des organes sociaux de la Société qui pourrait être de nature à avoir un impact sur le Groupe et ses orientations stratégiques.

3.3 Risques juridiques

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.4 Assurance et couverture des risques

Le 30 juin 2006, la Société a conclu, pour l'ensemble du Groupe, une police d'assurance responsabilité civile avec l'assureur AIG Europe. Cette nouvelle police d'assurance est entrée en

vigueur le 1^{er} juillet 2006 pour les sociétés françaises du Groupe. S'agissant des filiales, il est prévu que cette police entre en vigueur lorsque les contrats d'assurance conclus par chacune d'elles et qui étaient en cours au 1^{er} juillet 2006 arrivent à échéance. Jusqu'à cette date, la police conclue pour l'ensemble du Groupe couvrira néanmoins le différentiel de garanties qui pourrait exister entre le contrat de chacune des filiales et les garanties prévues par la police du Groupe. Cette police couvre notamment la responsabilité civile de la Société tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers (i) dans le cadre de l'exploitation pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques, prévues par la police et (ii) après la livraison des produits pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre et par an, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques, prévues par la police. Cette police a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des pays, sauf s'agissant des réclamations contre les établissements permanents situés aux Etats-Unis et au Canada qui disposent de leurs propres couvertures. Le contrat stipule que sont exclus de la couverture certains dommages tels que (i) l'ensemble des dommages résultant d'une atteinte à l'environnement provenant des sites du Groupe (à l'exclusion des atteintes à l'environnement accidentelles), (ii) l'ensemble des dommages causés directement ou indirectement par de l'amiante et (iii) l'ensemble des dommages immatériels résultant d'un défaut de conformité ou de rendement des produits livrés et qui ne seraient pas la conséquence d'un vice caché ou d'un événement accidentel.

La Société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette nouvelle police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

3.5 Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de distributeur et de son activité accessoire de transformation avant livraison, IMS n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. IMS n'utilise, en effet, aucune substance dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité, ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par les sociétés du Groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le Groupe ou qu'il a exploité dans le passé, les autorités compétentes pourraient être amenées à rechercher la responsabilité du Groupe, notamment à l'occasion de la fermeture de sites.

4. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

4.1 Information financière semestrielle

Le 8 septembre 2006, la Société a publié un communiqué sur ses comptes consolidés résumés au 30 juin 2006. Les états financiers consolidés pour le premier semestre de l'exercice 2006 feront l'objet d'une publication au BALO le 11 septembre 2006. Ces comptes ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes qui ont émis un rapport d'examen limité sans observation inclus à l'annexe 1 de la présente actualisation.

4.1.1 Commentaire sur les états financiers intermédiaires résumés

(a) Activité

Les chiffres clés relatifs au premier semestre de l'exercice 2006 figurent dans le tableau ci-dessous⁽¹⁾ :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>T2 2006</u>	<u>T1 2006</u>	<u>T4 2005</u>	<u>T3 2005</u>	<u>T2 2005</u>	<u>T1 2005</u>
Chiffre d'affaires.....	249	239	190	199	235	221
Achats	(186)	(183)	(142)	(148)	(169)	(156)
Marge Brute.....	62	56	47	51	66	64
Marge brute / tonne (€)	452	414	460	477	510	517
Charges opérationnelles nettes	(41)	(40)	(39)	(37)	(43)	(41)
Marge opérationnelle	21	15	8,6	13	23	23
Marge opérationnelle / tonne (€)	152	113	83	126	180	185
Marge opérationnelle / action (€).....	1,16	0,85	0,48	0,74	1,29	1,27
Tonnes (en milliers).....	138	135	104	107	130	124
Charges opérationnelles nettes / tonne (€)	297	296	375	346	331	331

(1) Les activités Uldry et Tacke+Lindemann abandonnées en 2005 ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires consolidé (produits des activités ordinaires) enregistre une progression de 7,0 % par rapport au premier semestre 2005 (et de 10,7 % à périmètre et taux comparables, en retraitant l'activité cédée d'IMS UK sur le premier semestre 2005 et en retraitant sur le premier semestre 2006 le chiffre d'affaires réalisé par l'activité PMA, acquise en 2005 et l'activité Alura, acquise en 2006), pour atteindre 487 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires consolidé sur le premier semestre 2006 repose notamment sur un effet volume de +10,3 % à périmètre comparable.

Suite à la cession fin 2005 d'une partie des activités d'IMS UK liées à l'activité pétrole, la part d'IMS UK dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, qui représentait 6,6 % au premier semestre 2005, n'est plus que de 0,8 % au premier semestre 2006. Corrélativement, l'Allemagne voit son poids dans le chiffre d'affaires consolidé passer de 22,6 % à 24,3 %, l'Italie de 18,4 % à 19,6 %, l'Espagne de 11,0 % à 12,3 %. En revanche, la contribution de la France au chiffre d'affaires consolidé diminue légèrement (19,4 % au premier semestre 2005, 18,9 % au premier semestre 2006) et devient inférieure à celle de l'Italie.

Au cours du premier semestre 2006, les zones principales où IMS a exercé son activité étaient : l'Allemagne (24,3 %), l'Italie (19,6 %), la France (18,9 %) et l'Espagne (12,3 %). La part des ventes réalisées en Europe centrale (Autriche incluse) passe de 9,5 % au premier semestre 2005 à 11,6 % au premier semestre 2006. La Slovaquie, dernier pays dans lequel IMS s'est implanté, grâce à une acquisition en 2005, représente 1,3 % des ventes consolidées du premier semestre 2006.

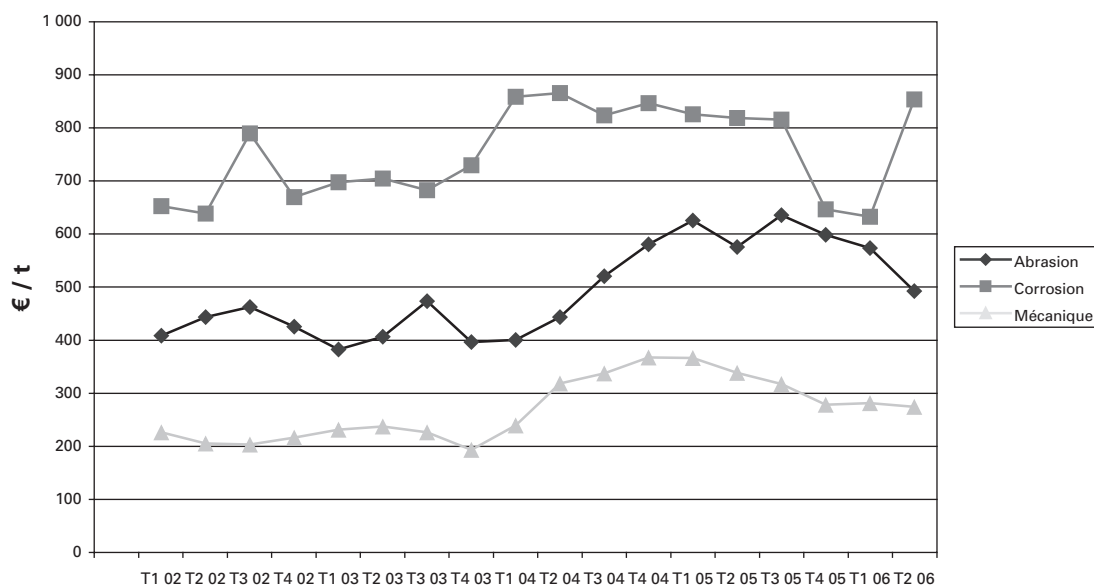
La répartition du chiffre d'affaires du groupe est de 47,4 % pour la ligne de produits anti-corrosion, de 33,9 % pour la ligne de produits mécaniques, 15,4 % pour la ligne anti-abrasion et 3,3 % pour les aciers-outils.

La marge brute s'élève à 118 millions d'euros, en retrait de 9,5 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, le taux de marge brute étant passé de 28,6 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2005 à 24,2 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2006. A périmètre et taux comparables sur la même période, la baisse de la marge brute est plus faible puisqu'elle est de 5,1 %. Il faut également noter que le taux de marge brute s'est amélioré par rapport à celui du

premier trimestre 2006 : d'un niveau de 23,4 % au 31 mars 2006, il passe à un niveau de 25,0 % sur le seul deuxième trimestre 2006. La poursuite de la progression des prix au cours du deuxième trimestre 2006 s'est traduite par un renversement de l'effet défavorable sur stocks constaté au cours des quatrième trimestre 2005 et premier trimestre 2006.

L'évolution de la marge brute par tonne et par ligne de produits est présentée ci-dessous :

Evolution de la marge brute par tonne



Le total des charges, nettes des produits, diminue de 2,8 % ; en revanche, à périmètre et taux comparables, ce total augmente de 3,0 %. Cette progression provient essentiellement :

- des charges variables qui représentent 22,1 % du total des charges à périmètre et taux comparables et augmentent de 7,6 % ; les charges variables étant composées essentiellement des coûts de transport et des commissions sur ventes versées aux agents externes ;
- des frais de personnel qui, après imputation des reprises de provisions, augmentent de 3,5 % à périmètre et taux comparables, au lieu d'une diminution apparente de 8,5 %.

Les frais généraux, quant à eux, sont stables (baisse de 0,2 %).

Aucune cession significative d'immobilisation n'a été effectuée au cours du premier semestre.

La diminution de la marge brute et l'augmentation des charges explique la baisse de 21,8 % du résultat opérationnel à périmètre réel. Il atteint un niveau de 36,2 millions d'euros, avec un taux de marge opérationnelle sur six mois de 7,4 % qui se décompose ainsi par trimestre : 6,4 % au premier trimestre et 8,4 % au deuxième trimestre.

Le résultat financier s'améliore, pour passer de -5,0 millions d'euros au 30 juin 2005 à -3,2 millions d'euros au 30 juin 2006, grâce à l'orientation favorable de la valorisation des instruments dérivés (couverture de taux).

Le résultat avant impôt ressort à 33 millions d'euros en diminution de 20,2 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (-17,9 % à périmètre et taux comparables).

Du fait d'un taux d'imposition global de 34,1 %, le résultat net du Groupe ressort à 21,7 millions d'euros en diminution de 15,8 % par rapport au premier semestre 2006. Le résultat net part du Groupe est maintenant identique au résultat net de l'ensemble consolidé puisque toutes les filiales sont détenues à 100%.

(b) Structure financière consolidée

Au 30 juin 2006, l'actif non courant net ressort à 119,3 millions d'euros représentant 20,5 % du total du bilan.

Le besoin en fonds de roulement⁽¹⁾ s'élève à 252,6 millions d'euros en augmentation de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2005. Le niveau des stocks a été maîtrisé puisque son augmentation a été limitée à 0,5 % en valeur. Les postes clients et fournisseurs, quant à eux, augmentent respectivement de 31,5 % et de 38,6 %. La progression des dettes fiscales et sociales permet cependant de compenser la plus forte augmentation des créances clients par rapport à celle des dettes fournisseurs.

Les capitaux propres s'élèvent à 244,9 millions d'euros soit 42,0 % du total du bilan, après distribution d'un dividende de 12,3 millions d'euros. Il n'y a plus d'intérêts minoritaires au niveau des capitaux propres.

Les provisions pour risques et charges diminuent de plus de 1,3 million d'euros alors que les provisions pour engagements sociaux augmentent légèrement de 0,7 million d'euros.

L'endettement financier net est de 97,9 millions d'euros, soit 40,0 % des capitaux propres. Pour mémoire, ce taux était de 41,9 % au 31 mars 2006.

(c) *Flux financiers*

La capacité d'autofinancement atteint 27,8 millions d'euros et est en diminution par rapport à celle du premier semestre 2005 en raison du niveau moins élevé d'excédent brut d'exploitation.

La variation du besoin en fonds de roulement est négative de 1,2 million d'euros au 30 juin 2006, contre une variation de -60 millions d'euros au 30 juin 2005, ce qui conduit à constater un flux net de trésorerie d'exploitation positif de 26,6 millions d'euros, contre un flux fortement négatif de 27,2 millions d'euros au premier semestre 2005.

Les investissements d'exploitation (3,5 millions d'euros) concernent essentiellement l'acquisition d'un terrain en Hongrie ainsi que des acquisitions de matériel et outillage au sein des différents centres de service du Groupe.

Les investissements financiers s'élèvent à 6,9 millions d'euros et correspondent à l'acquisition de l'activité Alura et au rachat des intérêts minoritaires des sociétés Lega Inox et Lega Inox UH.

Les désinvestissements (corporels et financiers) ne sont pas significatifs.

Par conséquent, le flux de trésorerie provenant des investissements est négatif pour 10,3 millions d'euros.

Compte tenu d'une distribution de dividendes de 12,3 millions d'euros, de remboursements d'emprunts long terme de 5,8 millions d'euros, d'un remboursement de 1,2 million d'euros lié aux locations financières, et enfin d'une variation positive du passif courant portant intérêt de 8,1 millions d'euros ainsi que des ventes d'actions propres à hauteur de 0,8 million d'euros, le flux de trésorerie provenant des opérations financières est négatif pour 10,4 millions d'euros.

Au total, la variation de trésorerie depuis la dernière clôture est positive de 5,8 millions d'euros et la trésorerie à la clôture s'élève à 19,7 millions d'euros.

(1) Le besoin en fonds de roulement est calculé de la manière suivante : Stocks nets + Clients nets + Actif d'impôt société – Fournisseurs – Autres dettes courantes – Dette d'impôt exigible

4.1.2 Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2006			31/12/2005
	brut	Amort. prov.	net	net
ACTIF				
Goodwills	44 893		44 893	42 660
Immobilisations incorporelles	11 177	6 296	4 881	5 472
Immobilisations corporelles	116 241	64 311	51 930	52 872
Participations	42		42	67
Actifs disponibles à la vente	54	3	51	51
Autres actifs long terme	7 147	898	6 249	4 710
Impôt différé actif	11 251		11 251	12 426
Total Actif Non Courant	190 805	71 508	119 297	118 258
Stocks	215 151	6 225	208 926	207 821
Clients et comptes rattachés	227 173	7 488	219 685	167 068
Autres créances	11 988		11 988	11 845
Actif d'impôt société	2 286		2 286	1 488
Instruments dérivés	22		22	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 737		19 737	13 570
Total Actif Courant	476 357	13 713	462 644	401 792
Actif Destiné à être cédé	6 578	5 582	996	996
Total Actif	673 740	90 803	582 937	521 046
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital			27 528	27 528
Réserves consolidées			195 070	165 959
Ecart de conversion			582	1 684
Résultat net			21 729	40 792
Intérêts minoritaires			0	
Total Capitaux Propres			244 909	235 963
Passif non courant portant intérêt			54 233	60 804
Impôt différé passif			5 594	4 522
Provisions pour risques et charges			57	364
Provisions pour engagements sociaux			21 246	20 531
Autre passif non courant			734	240
Total Passif Non Courant			81 864	86 461
Fournisseurs			146 752	105 907
Autres dettes			33 524	26 176
Dette d'impôt exigible			10 005	6 502
Passif courant portant intérêt			63 459	56 154
Instruments dérivés			138	594
Provisions courantes pour risques et charges			2 286	3 289
Total Passif Courant			256 164	198 622
Total Passif			582 937	521 046

4.1.3 Comptes de résultat consolidés

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2006	Premier semestre 2005*	Deuxième trimestre 2006	Deuxième trimestre 2005*
Chiffre d'affaires distribution-magasin	487 323	451 731	248 573	231 537
Chiffre d'affaires négoce.....	38	3 766	22	3 291
Produits des Activités Ordinaires.....	487 361	455 497	248 595	234 828
Achats distribution-magasin	(370 267)	(354 396)	(186 642)	(174 543)
Achats négoce représentation		(3 153)	0	(2 809)
Variation de stocks nets.....	906	32 481	272	8 732
Marge Brute.....	118 000	130 429	62 225	66 208
Autres produits opérationnels et reprises de provisions.....	2 557	4 814	799	2 314
Frais de personnel.....	(37 655)	(41 162)	(19 187)	(21 236)
Dotation aux amortissements.....	(4 972)	(5 356)	(2 504)	(2 643)
Dotation aux provisions.....	(1 886)	(2 341)	(569)	(1 365)
Autres charges	(39 855)	(40 098)	(19 855)	(19 990)
Total des charges.....	(84 368)	(88 957)	(42 115)	(45 234)
Résultat Opérationnel.....	36 189	46 286	20 909	23 288
Charges financières nettes	(3 233)	(4 973)	(1 653)	(3 308)
Résultat avant Impôt.....	32 956	41 313	19 256	19 980
Impôts	(11 227)	(14 704)	(7 050)	(6 963)
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies.....	21 729	26 609	12 206	13 017
Résultat des activités abandonnées		(815)	0	(575)
Résultat de l'ensemble consolidé	21 729	25 794	12 206	12 442
dont part Groupe	21 729	25 621	12 206	12 352
dont part des minoritaires.....		173	0	90

* le périmètre 2005 présenté tient compte du reclassement comptable du résultat de la société Tacke + Lindemann (activité cédée au cours du troisième trimestre 2005) sur la ligne du "Résultat des activités abandonnées", représentant un impact net total de -0,2 million d'euros sur le résultat des activités ordinaires poursuivies au 30 juin 2005.

Résultat net part du Groupe par action émise	1,20	1,42	0,68	0,68
Résultat net part du Groupe par action hors autocontrôle.....	1,23	1,47	0,69	0,71

4.1.4 Tableau de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/2006	30/06/2005
Trésorerie Nette à l'Ouverture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 570	31 331
Opérations d'exploitation		
Résultat net.....	21 729	25 794
Amortissements.....	4 972	5 393
Variation des provisions.....	1 116	1 555
Plus-values sur cessions d'immobilisations.....	(28)	163
Capacité d'autofinancement	27 789	32 905
Variation totale du B.F.R.	(1 236)	(60 082)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	26 553	(27 177)
Opérations d'investissement		
Investissements incorporels et corporels (hors location-financement).....	(3 542)	(3 514)
Désinvestissements incorporels et corporels	43	251
Investissements financiers	(6 854)	(3 362)
Trésorerie nette des sociétés acquises ou reclassée selon IFRS 5.....		868
Produit de la cession des titres consolidés, net de la trésorerie		6 776
Autres désinvestissements financiers.....	14	391
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	(10 339)	1 410
Opérations Financières		
Augmentation de capital		
Actions propres.....	815	1 264
Dividendes versés.....	(12 289)	
Nouveaux emprunts à long et moyen (hors locations financières)	221	263
Remboursement des emprunts à long et moyen terme (hors locations financières)	(5 799)	(9 797)
Remboursement des opérations de locations financières.....	(1 238)	(1 348)
Variation des autres passifs financiers	(6)	(3)
Variation des dettes financières court terme	8 077	31 763
Actifs disponibles à la vente		
Autres.....	(149)	
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	(10 368)	22 142
Variation de Trésorerie	5 846	(3 625)
Écarts de conversion	321	(350)
Trésorerie Nette à la Clôture	19 737	27 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 737	27 356

4.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capitaux propres	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion part du Groupe	Résultats accumulés part du Groupe	Total part Groupe	Intérêts minoritaires
Au 1^{er} janvier 2005	192 666	27 528	28 287	(6 115)	(197)	141 797	191 300	1 366
Dividendes versés								
Affectation réserve actions propres								
Résultat de l'exercice	25 794					25 621	25 621	173
Ecart de conversion sur capitaux propres	1 684				1 668		1 668	16
Actions propres.....	1 264			1 264			1 264	
Variation de périmètre	(269)							(269)
Au 30 juin 2005	221 139	27 528	28 287	(4 851)	1 471	167 418	219 853	1 286
Au 1^{er} janvier 2006	235 963	27 528	28 287	(4 122)	1 684	182 586	235 963	
Dividendes versés.....	(12 289)					(12 289)	(12 289)	
Résultat de l'exercice	21 729					21 729	21 729	
Ecart de conversion sur capitaux propres	(1 102)				(1 102)		(1 102)	
Actions propres.....	815			815			815	
Variation de périmètre								
Augmentation et réduction de capital (opération de fusion)								
Autres.....	(207)					(207)	(207)	
Au 30 juin 2006	244 909	27 528	28 287	(3 307)	582	191 819	244 909	

4.1.6 Autres éléments financiers

(a) *Notes annexes aux comptes consolidés résumés au 30 juin 2006*

1. Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe IMS sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour la clôture du 30 juin 2006 sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels en normes IFRS.

Les comptes intermédiaires résumés ont été établis en conformité avec la norme IAS 34.

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs disponibles à la vente, qui sont évalués à leurs justes valeurs. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

2. Particularités de l'établissement des comptes intermédiaires

Les comptes consolidés résumés des six premiers mois ont été établis sur la base des règles utilisées pour la clôture de l'exercice 2005, auxquelles il convient d'apporter la précision suivante concernant les impôts sur les bénéfices : pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt

(courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

- acquisition en Espagne du fonds de commerce et de certains actifs de la société Alura en février 2006 ;
- rachat des minoritaires des sociétés Lega Inox et Lega Inox UH, ces deux sociétés étant maintenant intégrées à 100 %.

Un compte de résultats simplifié est présenté ci-dessous :

- sur la base d'un périmètre 2005 excluant les activités des sociétés Uldry et Tacke+Lindemann, ainsi que les activités cédées d'IMS UK et sur la base d'un périmètre 2006 excluant les activités Alura et PMA ;
- et calculé avec les taux de change 2005.

(en millions d'euros, au 30 juin)	<u>2006 publié</u>	<u>2006 pro-forma⁽¹⁾</u>	<u>2005 publié</u>	<u>2005 présenté⁽²⁾</u>	<u>2005 pro-forma⁽³⁾</u>
Chiffre d'affaires	487,4	474,5	462,9	455,5	428,8
Marge brute	118,0	116,1	132,5	130,4	122,4
Résultat opérationnel	36,2	35,0	46,7	46,3	43,6
Résultat net des activités ordinaires poursuivies	21,7	20,7	26,8	26,6	24,6
Résultat des activités abandonnées	0,0	0,0	(1,0)	(0,8)	(0,8)

- (1) Le périmètre pro-forma 2006 exclut l'activité Alura consolidée à partir du 1^{er} février 2006 et l'activité PMA acquise en 2005 et est déterminé à partir du taux de change 2005. L'activité Alura acquise en février 2006 représente 5,3 millions d'euros de chiffre d'affaires et 0,4 million d'euros de résultat opérationnel ; elle contribue à hauteur de 0,3 million d'euros au résultat net des activités poursuivies du Groupe. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du mois de janvier 2006 ne sont pas disponibles, l'opération d'acquisition ayant porté sur les actifs et non sur la société Alura.
- (2) Le périmètre 2005 présenté tient compte du reclassement comptable du résultat de la société Tacke + Lindemann (activité cédée au cours du troisième trimestre 2005) sur la ligne du « Résultat des activités abandonnées », représentant un impact net total de -0,2 million d'euros sur le résultat des activités ordinaires poursuivies au 30 juin 2005 (le chiffre d'affaires a été retraité pour -7,4 millions d'euros et le résultat opérationnel pour -0,4 million d'euros).
- (3) Le périmètre 2005 pro-forma exclut les activités abandonnées ou cédées au cours de l'année 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été établi sur la base d'un périmètre quasiment identique à celui du 30 juin 2006, mise à part l'activité Alura. L'affectation du prix d'acquisition des actifs Alura de 3,9 millions d'euros est répartie au niveau du goodwill (+2,3 millions d'euros) et au niveau des stocks (+1,6 million d'euros). Aucun passif ou passif éventuel n'a été transféré.

4. Goodwills

Les variations du goodwill depuis le 31 décembre 2005 sont les suivantes :

Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2006	42,7
Goodwill Alura	2,4
Complément goodwill Lega Inox/Lega Inox UH	0,1
Ecart de conversion	(0,3)
Valeur nette au 30 juin 2006	44,9

Le goodwill d'Alura a été calculé conformément à IFRS 3. Dans ce cadre, les stocks ont été évalués à leur juste valeur, selon la méthode de l'acquisition.

5. Actifs et passifs destinés à être cédés

Au 30 juin 2006, les actifs destinés à être cédés ne concernent plus qu'un magasin de stockage. La perte de valeur de 1,7 million d'euros, comptabilisée au 31 décembre 2005 afin de ramener la valeur comptable à la valeur de marché, est maintenue dans les comptes du 30 juin 2006.

6. Engagements hors-bilan

Un programme d'affacturage a été mis en place en 2006 en Espagne. Au 30 juin 2006, un montant de 2,5 millions d'euros de créances clients ont été cédées et sont donc sorties du bilan (programme déconsolidant au regard des normes IFRS).

Les covenants bancaires existant sur la ligne de crédit d'IMS SA sont respectés au 30 juin 2006.

7. Information sectorielle

Les produits sectoriels ainsi que le résultat opérationnel par secteur géographique se présentent de la façon suivante :

— Au 30 juin 2006 :

(en milliers d'euros)	Produits des activités ordinaires			Chiffre d'affaires des activités abandonnées	Résultat opérationnel
	Chiffre d'affaires total par zone	Ventes inter-zones	Ventes aux clients externes		
Allemagne.....	139 265	(20 630)	118 635		10 577
France.....	93 568	(1 226)	92 342		5 097
Italie.....	96 921	(1 536)	95 385		5 540
Espagne.....	61 293	(1 207)	60 086		7 223
Royaume-Uni.....	4 072	(22)	4 050		1 149
Autres pays.....	123 652	(6 789)	116 863		7 360
Éliminations.....	(31 410)	31 410			(757)
Total.....	487 361		487 361		36 189

— Au 30 juin 2005 :

(en milliers d'euros)	Produits des activités ordinaires			Chiffre d'affaires des activités abandonnées	Résultat opérationnel
	Chiffre d'affaires total par zone	Ventes inter-zones	Ventes aux clients externes		
Allemagne.....	117 903	(14 779)	103 124	7 404	7 746
France.....	89 219	(697)	88 522		7 392
Italie.....	85 483	(1 813)	83 670		10 139
Espagne.....	51 533	(1 336)	50 197		8 780
Royaume-Uni.....	30 112	(89)	30 023		3 049
Suisse.....				11 750	
Autres pays.....	107 731	(7 770)	99 961		8 610
Éliminations.....	(26 484)	26 484			570
Total.....	455 497		455 497	19 154	46 286

8. Informations concernant les parties liées

Les seules parties liées concernées sont les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Les relations entre le Groupe et ces parties liées se limitent, comme en 2005, aux rémunérations versées et à une convention réglementée passée avec M. Jean-Yves Bouffault, régissant les dispositions applicables en cas de révocation.

9. Tableau de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement peut se décomposer de la manière suivante au 30 juin 2006 (en millions d'euros) :

Stock.....	(0,9)
Clients.....	(53,5)
Autres créances.....	(0,5)
Fournisseurs.....	39,4
Autres dettes.....	14,3
Variation totale.....	(1,2)

10. Dividendes payés

Un dividende au titre de l'exercice 2005 a été versé pour un montant de 12,3 millions d'euros le 9 mai 2006. La différence avec le montant de dividendes approuvé par l'Assemblée Générale provient des dividendes sur actions propres.

11. Evénements postérieurs à la clôture

IMS a acquis, via sa filiale Stappert Spezial Stahl, 100 % du capital de la société Hoselmann Stahl, distributeur allemand d'aciers pour applications mécaniques.

Hoselmann Stahl emploie 60 personnes et contribuera, en année pleine, pour environ 30 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé d'IMS.

Cette opération est soumise à l'approbation des autorités allemandes chargées du contrôle des concentrations.

(b) Données individuelles relatives à la société mère IMS International Metal Service

Les principes et méthodes comptables appliqués pour la clôture au 30 juin 2006 sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes annuels selon les normes, principes et méthodes du Code de commerce et du plan comptable général ainsi que du décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Les principales données relatives à la société mère au 30 juin 2006 sont (en millions d'euros):

Chiffre d'affaires.....	5,6
Résultat net social	13,6

(c) Tableau d'endettement net au 30 juin 2006

	Endettement (en milliers d'euros)	30 juin 2006
Dettes courantes		63 459
— faisant l'objet de garanties		0
— faisant l'objet de nantissements		12 134
— sans garanties, ni nantissements.....		51 325
Dettes non courantes		54 233
— faisant l'objet de garanties		0
— faisant l'objet de nantissements		33 850
— sans garanties, ni nantissements.....		20 383
Total		117 692

<u>Endettement net consolidé</u> (en milliers d'euros)	<u>30 juin 2006</u>
A : Trésorerie.....	11 323
B : Équivalent de trésorerie.....	8 414
C : Titres de placement.....	51
D : Liquidités (A) + (B) + (C)	19 788
E : Créances financières à court terme	0
F : Dettes bancaires à court terme.....	49 998
G : Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme.....	13 461
H : Autres dettes financières à court terme.....	0
I : Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	63 459
J : Endettement financier net à court terme (I) – (E) – (D)	43 671
K : Emprunts bancaires à plus d'un an.....	34 311
L : Obligations émises.....	0
M : Autres emprunts à plus d'un an.....	19 922
N : Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	54 233
O : Endettement financier net (J) + (N)	97 904

Au 30 juin 2006, l'endettement net s'élevait à 97,9 millions d'euros, après paiement d'un dividende de 12,3 millions d'euros, contre 103,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Il se décompose en endettement net à moyen et long terme pour 54,2 millions d'euros et en endettement net à court terme pour 43,7 millions d'euros.

Le 1^{er} décembre 2004, le Groupe a restructuré sa dette par la mise en place d'un crédit syndiqué pour un montant total de 100 millions d'euros.

Ce contrat de crédit, modifié en août 2005, prévoit l'obligation pour la Société de rembourser par anticipation toutes les sommes qu'elle pourrait retirer d'opérations de désinvestissement, à moins qu'elle ne réinvestisse ses sommes dans un délai de 180 jours. A la suite de la cession de certaines de ses participations non stratégiques dont le produit n'avait pas été encore totalement réinvesti au 30 juin 2006, la Société était, en vertu des stipulations du contrat de prêt syndiqué, tenue de rembourser 4,9 millions d'euros avant le 7 juillet 2006. Afin, notamment, de préserver ses capacités financières pour faire face à des opérations de croissance externe, la Société a adressé à l'agent du syndicat bancaire, le 19 juin 2006, une demande de non-application de cette clause d'exigibilité anticipée partielle. La Société a reçu le 6 juillet 2006 une réponse favorable à sa demande.

Ce contrat de crédit prévoit par ailleurs une clause d'exigibilité anticipée de l'encours des financements utilisés en cas d'opération de fusion avec une autre entité. La Société a adressé à l'agent du syndicat bancaire, le 29 juin 2006, une demande de non-application de cette clause d'exigibilité anticipée et a reçu le 6 juillet 2006 une réponse favorable à sa demande.

(d) *Approbation des dividendes pour 2005*

Le 9 mai 2006, un dividende de 0,70 euro par action a été mis en paiement conformément à la décision de l'assemblée générale du 19 avril 2006.

4.2 Fusion par absorption de Financière Mistral par IMS

IMS et Financière Mistral ont conclu le 24 mai 2006 un projet de traité de fusion qui a été modifié par un avenant en date du 5 juin 2006. En application des stipulations de ce traité approuvé par les assemblées générales extraordinaires de Financière Mistral le 30 juin 2006 et d'IMS le 10 juillet 2006, IMS a absorbé Financière Mistral avec effet rétroactif au 30 juin 2006.

Cette opération a permis de simplifier la structure de détention d'IMS et d'offrir aux actionnaires de Financière Mistral davantage de flexibilité dans la gestion de leur participation dans IMS.

Cette fusion devrait également permettre de favoriser le développement d'IMS sur le marché européen des aciers spéciaux en facilitant la réalisation d'opérations sur son capital.

A l'issue de cette opération de fusion par absorption, l'actionnariat de la Société était le suivant :

	<u>Actions</u>	<u>%</u>	<u>droits de vote</u>	<u>%</u>
Chequers Capital et managers	5.660.677	31,35	5.660.677	32,10
<i>dont : Bertrand Rabiller⁽¹⁾</i>	2	0	2	0
<i>Dominique du Peloux⁽¹⁾</i>	20.378	0,11	20.378	0,12
Fidinam Securities SA	1.905.221	10,55	1.905.221	10,80
<i>dont : Jacques Lejeune⁽¹⁾</i>	2	0	2	0
Jean-Yves Bouffault ⁽¹⁾ et son épouse	568.711	3,15	568.711	3,22
Nobel	1.609.026	8,91	1.609.026	9,12
CIC Capital Développement	591.880	3,28	591.880	3,36
François Faijean	19.453	0,11	19.453	0,11
Managers de l'ancienne Société des Cadres (salariés d'IMS)	209.489	1,16	209.489	1,19
<i>dont : Pierre-Yves Le Daëron⁽²⁾</i>	34.342	0,19	34.342	0,19
Autres	7.070.629	39,16	7.070.629	40,10
<i>dont : Philippe Armengaud⁽¹⁾</i>	100	0	100	0
<i>Philippe Brun⁽¹⁾</i>	50	0	50	0
<i>Sydney Cabessa⁽¹⁾</i>	10	0	10	0
Auto-détention	421.924	2,33	0	0
Total	18.057.010	100	17.635.086	100

(1) Mandataire social de la Société.

(2) Mandataire social de la Société, Pierre-Yves le Daëron détient une action supplémentaire qui ne lui a pas été attribuée en sa qualité de manager de l'ancienne Société des Cadres.

Cette opération de fusion est décrite de façon détaillée dans le document de fusion enregistré par l'AMF le 7 juin 2006 sous le numéro E.06-085.

Chequers Capital et certains de ses associés, Nobel, CIC Capital Développement, Fidnam Securities SA, Monsieur Jean-Yves Bouffault et son épouse, Monsieur François Faijean ainsi que certains cadres du Groupe ont conclu un pacte d'actionnaires entré en vigueur le 10 juillet 2006. Ce pacte fait l'objet d'une description détaillée au paragraphe 6 du présent document.

4.3 Acquisitions récentes

Le 29 août 2006, IMS a acquis, via sa filiale Stappert Spezial Stahl, 100 % du capital de la société Hoselmann Stahl, distributeur allemand d'aciers pour applications mécaniques. Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'IMS de compléter son réseau de distribution en Europe du Nord pour les aciers mécaniques. Cette opération est soumise à l'approbation des autorités allemandes chargées du contrôle des concentrations.

Implantée à Hanovre depuis 1928, Hoselmann Stahl est le leader allemand de la distribution des aciers résistants à la chaleur et des aciers réceptionnés (certifiés par TÜV, Lloyds, DN Veritas...). Ces aciers sont notamment utilisés dans le secteur de l'énergie (turbines pour la production d'énergie électrique, moteurs pour la construction navale...) et dans ceux de la chimie et de la pétrochimie (fabrication d'échangeurs thermiques et de vannes...).

Hoselmann Stahl emploie 60 personnes et contribuera, en année pleine à partir de 2007, pour environ 30 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé d'IMS.

4.4 Projet d'investissements

- Le Groupe a signé deux lettres d'intention portant sur deux projets d'acquisition de sociétés situées en Europe. La concrétisation de ces projets permettrait au Groupe de compléter sa présence géographique dans les lignes de produits qui composent son activité et de pénétrer de nouveaux segments de marché en développant de nouvelles lignes de produits et de services. Aucune de ces lettres d'intention ne constitue une offre ferme engageant le Groupe à ce stade.

- Des projets de construction ou d'extension d'entrepôts de distribution sont en cours :
 - en Espagne, l'engagement pris par Aceros IMS Int. à hauteur de 1,9 million d'euros a été exercé en 2006 pour la construction d'un dépôt à Madrid dont le début d'exploitation est prévu pour la fin de l'année 2006 ;
 - en Hongrie, la société R&T édifie un nouvel entrepôt de stockage et de distribution dans lequel seront transférés ses stocks et ses équipements de transformation. Le coût total des bâtiments et équipements devrait être de 3,3 millions d'euros ;
 - en Slovaquie, la société Kupa est engagée dans la construction d'un nouvel entrepôt pour un montant d'investissement total prévu de 1,9 million d'euros ;
 - enfin, en Pologne, la création d'un nouvel entrepôt d'une surface totale de 4.600 m² est envisagée à Katowice pour un investissement total prévu de 2,9 millions d'euros.

4.5 Prévisions et tendances du Groupe

A l'occasion des opérations de communication relatives à la publication de ses comptes annuels 2005, IMS a porté à la connaissance du public les éléments prévisionnels suivants :

- chiffre d'affaires annuel pour l'exercice 2006 de 830 millions d'euros, avec une croissance des volumes de +5 % et un niveau des prix identique à celui du quatrième trimestre 2005, soit un retrait de -5 % par rapport à la moyenne annuelle 2005. Ce niveau de chiffre d'affaires intègre l'effet de variations de périmètre de 2005 (activités interrompues ou cédées avec un effet report de -25 millions d'euros sur 2006) et de 2006 (acquisition des actifs de la société Alura avec un effet de +12 millions d'euros en année pleine) ;
- marge opérationnelle comprise entre 6 % et 8 % qui intègre un effet report de -2,8 millions d'euros du fait des variations de périmètre 2005.

Lors de la publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2006, IMS a indiqué que sa prévision de chiffre d'affaires annuel était relevée à 860 millions d'euros, tout en conservant la prévision de marge opérationnelle entre 6 % et 8 %.

A l'occasion de la publication le 8 septembre 2006 de ses résultats financiers consolidés pour le premier semestre 2006, la Société a mis à jour ses prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle et fait état des objectifs suivants pour l'exercice 2006 :

- un chiffre d'affaires consolidé de 920 millions d'euros environ. Cette actualisation résulte, d'une part, de l'opération d'acquisition de la société Hoselmann rendue publique le 29 août 2006, qui devrait contribuer pour +10 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2006, et, d'autre part, de la révision à la hausse des volumes de ventes pour l'année 2006 et d'une orientation favorable des prix ; et
- une marge opérationnelle comprise entre 7 % et 8 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006 résultant de l'évolution du chiffre d'affaires mentionnée ci-dessus et des niveaux favorables de charges opérationnelles.

Le Groupe a en outre déterminé ses objectifs pour la période 2006-2008, lesquels reflètent la stratégie poursuivie depuis fin 2004, autour des deux axes suivants :

- développement de son activité sur chacune des trois lignes de produits anti-corrosion, anti-abrasion et mécanique, en Europe, par croissance organique et externe ; et
- développement des synergies entre les différentes sociétés constitutives du Groupe ou entre les activités développées par celles-ci.

En matière d'activité, le Groupe a pour objectif de porter les volumes commercialisés de 448.000 tonnes en 2005 (hors volumes vendus par les sociétés cédées par le Groupe au cours de l'exercice 2005) à 700.000 tonnes environ en 2008, avec un poids de chacune des lignes de produits dans le chiffre d'affaires total similaire à celui observé en 2005. Ce développement repose sur la croissance organique des activités pour un tiers environ de la croissance totale et sur des opérations de croissance externe pour les deux autres tiers. Ces opérations de croissance externe devront satisfaire un objectif de rentabilité des capitaux engagés de 13 % environ (après impôt). Le financement de ces acquisitions restera compatible avec la structure

financière du Groupe et la politique de dividendes annoncée en mars 2006 (objectif de distribution de l'ordre de 30 % du résultat net consolidé).

Au total, le Groupe vise une part de marché en Europe, en tonnages vendus, de 10 % environ en 2008 contre 7 % en 2005, témoignant de son action dans la consolidation du secteur.

La Société attend de la progression des tonnages vendus, une meilleure absorption des frais fixes opérationnels.

Sur la base de prix moyens de vente annuels pour la période 2006-2008 identiques à ceux de 2005, la marge d'exploitation devrait se situer aux environs de 7 % en moyenne sur la période 2006-2008.

L'objectif de besoin en fonds de roulement opérationnel du Groupe est égal à 30 % du chiffre d'affaires à fin 2008 à comparer à un pourcentage de 32 % du chiffre d'affaires pour 2005.

5. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET RÉMUNÉRATIONS

Depuis avril 2005, la Société a mis en place un système de fonctionnement dual fondé sur la dissociation des pouvoirs entre le directoire et le conseil de surveillance. Par ailleurs, la gestion opérationnelle de la Société est assurée par un comité de direction composé des huit membres suivants : Hervé Biancarelli, Antonio Borsari, Jean-Yves Bouffault, Philippe Brun, Wolfgang Hartmann, Pierre-Yves Le Daëron, Paul Lucas et Jesus Oliveri.

5.1 Directoire

Par décision en date du 30 mai 2006, le conseil de surveillance de la Société a nommé Monsieur Philippe Brun en qualité de membre du directoire. En conséquence, à la date de la présente actualisation, le directoire est composé de trois membres :

	<u>Date de nomination</u>	<u>Échéance</u>	<u>Nbre d'actions</u>	<u>Autres mandats</u>
Jean-Yves Bouffault Président du directoire (IMS International Metal Service Immeuble le Carillon, 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre)	21/04/2005	06/2011	532.527	Néant
Pierre-Yves Le Daëron (IMS International Metal Service Immeuble le Carillon, 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre)	21/04/2005	06/2011	34.343	Gérant de la SARL Les Éditions Tous Azimuts, société française non cotée
Philippe Brun (IMS International Metal Service Immeuble le Carillon, 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre)	30/05/2006	12/2011	50	Néant

Jean-Yves Bouffault, 60 ans, est président du directoire d'IMS depuis la prise de contrôle du Groupe par Chequers Capital en 2004. Avant d'occuper ce poste, il a dirigé et développé des entreprises au sein des groupes Saint-Gobain et Legris Industries et notamment, depuis 1995, la société Potain, leader mondial des grues à tours. Après l'acquisition de Potain en 2001 par le groupe américain Manitowoc, il a été responsable des activités européennes de ce groupe dans le domaine de la manutention et du levage jusqu'en 2004.

Diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, Jean-Yves Bouffault est également titulaire d'un DESS d'administration des entreprises.

Pierre-Yves Le Daëron, 48 ans, est membre du directoire d'IMS dont il est également directeur de la stratégie et du développement depuis 2005. Avant de rejoindre le Groupe, Pierre-Yves Le Daëron a été directeur général d'une division de Manitowoc Crane Group de 2002 à 2004 et directeur marketing de Potain de 1996 à 2002 et de Hilti de 1991 à 1996.

Pierre-Yves Le Daëron est diplômé de l'École Polytechnique, promotion 1977, et docteur en physique.

Philippe Brun, 45 ans, est membre du directoire d'IMS dont il est également directeur administratif et financier depuis mars 2006. Avant d'assurer ces fonctions, Philippe Brun était directeur administratif et financier des Laboratoires Boiron et directeur général délégué adjoint de cette même société depuis avril 2005. Il a également participé à deux opérations de croissance externe en tant que directeur financier d'ADL Automation.

Philippe Brun est diplômé de l'EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers.

5.2 Conseil de surveillance

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 avril 2006, Monsieur Philippe Armengaud a été nommé en qualité de membre du conseil de surveillance. En conséquence, le conseil de surveillance est composé des membres suivants :

	<u>Date de nomination</u>	<u>Échéance</u>	<u>Nombre d'actions⁽¹⁾</u>	<u>Autres mandats</u>
Dominique du Peloux..... Président du conseil de surveillance (CHEQUERS CAPITAL 48 bis av. Montaigne 75008 Paris)	21/04/2005	06/2007	20.378	Directeur général délégué non administrateur de Chequers SA et de Chequers Partenaires, directeur général délégué administrateur de Chequers Capital Partners, d'Equity Finance, de HMF, président du conseil d'administration de HRF6, administrateur de Holding de CAE International, de Financière Tractel "SA Luxembourgeoise", de Immobilière du Moulin "SA Luxembourgeoise", président du conseil de surveillance de CAE International, représentant permanent de Panidev, gérant de SCT, président du conseil de surveillance d'Extruflex SAS, membre du conseil de surveillance de FDI SAS, de WCS SA et administrateur d'Europ Cargo Services SA
Bertrand Rabiller..... Vice-Président du conseil de surveillance (CHEQUERS CAPITAL 48 bis av. Montaigne 75008 Paris)	21/04/2005	06/2007	2	Membre du comité stratégique de Financière Fregate, holding du groupe Legris, société française non cotée, président du conseil d'administration de TCR Capital (Belgique), administrateur de TCR International (Belgique)
Sidney Cabessa ⁽²⁾ (CIC FINANCE 4 rue Gaillon 75017 Paris)	21/04/2005	06/2007	10	Président du conseil d'administration de CIC-Finance et de CIC Capital Développement, président du conseil de surveillance de CIC LBO Partners, vice-président du conseil de surveillance de CM-CIC Capital Privé et de COTEBA, membre du Comité de Direction de Club Sagem, administrateur de Investessor, Nature et Découvertes, The Carlyle Group (Luxembourg) Co-investment S.C.A., représentant permanent de CIC au conseil de surveillance de CIC Banque de Vizille, de CIC Finance au conseil de surveillance de Foncière LFPI et de Foncière Sagesse Retraite, de CIC au conseil d'administration de CM-CIC Securities, de CIC Capital Développement au conseil d'administration de HRA Pharma, de Media Participations, de Sebia, de Sebia International, de CIC Finance au conseil d'administration d'IPO et de SOFINACTION au conseil d'administration de CIN, censeur de Novarte/Vivarte
Jacques Lejeune ⁽²⁾ (CAMDEN Management Services SA 2, rue Viollier CH 127 Genève (Suisse))	21/04/2005	06/2007	2	Néant

	<u>Date de nomination</u>	<u>Échéance</u>	<u>Nombre d'actions⁽¹⁾</u>	<u>Autres mandats</u>
Philippe Armengaud..... (98, avenue de Villiers 75017 Paris)	19/04/2006	06/2009	100	Membre du conseil de surveillance de la société Ascometal, co-gérant de la SCI du Square Dickens

(1) Nombre d'actions après réalisation de la Fusion décrite au paragraphe 4.2.

(2) Egalement membre du comité d'audit.

Dominique du Peloux, 48 ans, est président du conseil de surveillance d'IMS. Rattaché au département Initiative et Finance et spécialisé en rachat d'entreprise par financement externe (*Leverage Buy Out*), il est notamment depuis 1987, directeur en charge de l'exécution et du suivi des transactions de Chequers SA. Il exerça également au sein de Chequers SA les fonctions de directeur général et membre du comité d'investissement en 1999. Avant de rejoindre Chequers Capital, Dominique du Peloux a été responsable marketing au sein de la Bankers Trust Company à Paris.

Dominique du Peloux est diplômé des Hautes Etudes Commerciales, promotion 1980.

Bertrand Rabiller, 35 ans, est vice-président du conseil de surveillance d'IMS. Il est également directeur de la société Chequers SA depuis 2003. Avant d'exercer ces fonctions, Bertrand Rabiller a été directeur des investissements de l'équipe LBO de la société 3i et analyste spécialisé dans les opérations de capital développement en Asie du Sud-Est.

Bertrand Rabiller est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Sidney Cabessa, 63 ans, est membre du conseil de surveillance d'IMS dont il est également président du comité d'audit. Il est par ailleurs, président directeur général de CIC Finance, président directeur général de CIC Capital Développement, Président du conseil de surveillance de CIC LBO Partners et vice-président du conseil de surveillance de CM-CIC Capital Privé et de Coteba. Avant d'assurer ces fonctions, Sidney Cabessa a été ingénieur chez Technip puis analyste financier et directeur des études financières à la Banque de l'Union Européenne.

Sydney Cabessa est ingénieur en génie chimique de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, licencié en Sciences, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et du Centre de Perfectionnement des Affaires.

Jacques Lejeune, 78 ans, est membre du conseil de surveillance d'IMS. Il a été notamment de 1995 à 2001, administrateur de la SEITA et président du groupe de distribution de papier MAFIPA jusqu'en 1998, président du groupe MODO en France et membre du conseil d'administration de ce même groupe en Suède jusqu'en 1991.

Philippe Armengaud, 54 ans, est membre du conseil de surveillance d'IMS. Également membre du conseil de surveillance de la société Ascometal, Philippe Armengaud était, entre 2004 et 2006, président de la division extrusion du groupe Alcoa. Avant d'exercer ces fonctions, il a été directeur général des Produits Plats Europe, directeur des achats de transports et de logistique et directeur des achats de produits industriels du groupe Arcelor, président directeur général de Tubeurop France et a exercé différentes fonctions au sein de la société Sprint-Métal.

Philippe Armengaud est titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un diplôme d'études approfondies de stratégie commerciale de l'Université de Paris Dauphine.

Au cours de leur réunion en date du 18 juillet 2006, les membres du conseil de surveillance présents ont fait part de leur intention de poursuivre leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2006.

5.3 Rémunérations

Les éléments qui suivent sont fournis en complément des informations publiées par la Société dans son document de référence 2005 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.06-0253.

En 2006, Monsieur Jean-Yves Bouffault a perçu une prime de 165.000 euros au titre de l'exercice 2005.

En 2006, Monsieur Pierre-Yves Le Daëron a perçu une prime de 110.064 euros au titre de l'exercice 2005.

5.4 Plan d'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 10 juillet 2006 a autorisé le directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne pourra représenter plus de 4 % du capital social de la Société au 10 juillet 2006 soit 722.280 actions.

Cette autorisation a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 9 septembre 2009.

L'attribution gratuite d'actions d'IMS a pour objectif de fidéliser les cadres du Groupe et de les intéresser à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de performance opérationnelle et financière, créateurs de valeur pour les actionnaires.

A l'occasion de sa réunion du 7 septembre 2006, le conseil de surveillance a approuvé le principe de la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions à certaines catégories de salariés actionnaires. Les modalités complètes de mise en œuvre de ce plan d'attribution gratuite d'actions ont été arrêtées par le directoire le 7 septembre 2006.

5.5 Autres renseignements

5.5.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise

IMS se conforme à la majorité des principes de gouvernement d'entreprise en vigueur en France (recommandations édictées par les rapports Bouton, Viénot, et les recommandations du MEDEF). En revanche, seul Monsieur Philippe Armengaud peut être considéré comme indépendant au regard des définitions desdits textes et la Société ne dispose plus d'un comité des rémunérations depuis l'évolution de son mode d'administration en avril 2005.

5.5.2 Opération avec les apparentés

La Société et ses filiales détenues à 100 % entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du Groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intra-groupe, à l'usage de la marque IMS, à la répartition de frais administratifs communs, à la gestion centralisée de la trésorerie et au financement des investissements.

Ces transactions courantes sont réalisées à un coût normal.

5.5.3 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 19 avril 2006 a autorisé l'achat par la Société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital social, soit un maximum de 1.387.377 nouvelles actions dans la mesure où la Société en détient 418.324 au 5 septembre 2006. Le 7 septembre 2006, le directoire a décidé de mettre en œuvre ce programme de rachat dont les objectifs sont :

- l'annulation des actions dans le cadre d'une réduction du capital ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions ou aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société, ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat d'actions ou au titre du plan d'épargne entreprise ou encore d'attribution d'actions gratuites ;
- l'animation du marché des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI ;
- la remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le descriptif du programme de rachat a été publié le 8 septembre 2006 par la Société.

6. PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 30 juin 2006, Chequers Capital et certains de ses cadres, Nobel, CIC Capital Développement, Fidinam Securities SA, Monsieur et Madame Jean-Yves Bouffault, Monsieur François Faijean et certains cadres du Groupe, ont conclu un pacte d'actionnaires qui est entré en vigueur le 10 juillet 2006 (le **Pacte**).

Ce Pacte, qui comporte des clauses relatives au transfert des titres et à la gestion de la Société, s'est substitué au pacte d'actionnaires relatif aux titres IMS en date du 13 avril 2005. Le Pacte restera valable jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : (i) l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de sa signature, et (ii) la date à laquelle Chequers Capital détiendra moins de 10,45 % du capital ou des droits de vote de la Société.

6.1 Limitation à la libre négociabilité des actions

Les stipulations du Pacte relatives à la libre négociabilité des titres comprennent notamment :

- un engagement d'inaliénabilité consenti par l'ensemble des signataires du Pacte au profit de Chequers Capital. Au titre de cet engagement d'inaliénabilité, les parties au Pacte s'interdisent de transférer des titres IMS sans l'accord préalable de Chequers Capital. Cet engagement d'inaliénabilité ne s'appliquera pas (et toute procédure en cours au titre de cet engagement sera automatiquement et de plein droit suspendue) en cas d'offre publique visant les titres d'IMS. S'agissant de CIC Capital Développement et de Nobel, l'engagement d'inaliénabilité ne portera que sur un nombre d'actions de la Société égal à la différence entre respectivement pour chacun d'eux 389.426 et 672.678 actions de la Société et le nombre d'actions de la Société cédées dans le cadre de l'application du droit de cession conjointe et de la clause de sortie commune présentée ci-après ;
- un droit de préemption au profit de Chequers Capital sur tout projet de transfert de titres par une partie au Pacte, sous réserve que cette partie ait été préalablement exonérée par Chequers Capital de son engagement d'inaliénabilité. S'agissant de CIC Capital Développement et de Nobel, à compter de la réalisation d'un placement privé portant sur les titres émis par la Société, le droit de préemption ne portera que sur un nombre d'actions de la Société égal à la différence entre respectivement pour chacun d'eux 389.426 et 672.678 actions de la Société et le nombre d'actions de la Société cédées dans le cadre de l'application du droit de cession conjointe et de la clause de sortie commune présentée ci-après ;
- un droit de cession conjointe proportionnelle au profit de toutes les autres parties (sauf Chequers Capital s'il a exercé son droit de préemption) sur tout transfert de titres par une partie au Pacte, sous réserve que cette partie ait été préalablement exonérée par Chequers Capital de son engagement d'inaliénabilité. Il est précisé que, s'agissant de CIC Capital Développement et Nobel, respectivement, seules 389.426 et 672.678 actions de la Société sont prises en compte pour le calcul du nombre de titres pouvant être cédés. Ce droit de cession conjointe proportionnelle ne s'appliquera pas en cas d'offre publique visant les titres d'IMS ;
- une clause de sortie commune en vertu de laquelle, dans l'hypothèse où Chequers Capital procéderait au transfert de la totalité de ses actions dans la Société à un tiers, les autres parties s'obligent à céder leurs titres à Chequers Capital (en vue du transfert au tiers acquéreur) ou directement au tiers acquéreur dans les mêmes conditions, notamment de prix que celles offertes à Chequers Capital ; et

En cas de mise en œuvre de la clause de sortie commune, la promesse de cession consentie à Chequers Capital par CIC Capital Développement et Nobel ne portera respectivement que sur un nombre d'actions de la Société égal à la différence entre respectivement pour chacun d'eux 389.426 et 672.678 actions de la Société et le nombre d'actions de la Société cédées dans le cadre de l'application du droit de cession conjointe et de la clause de sortie commune.

Les parties ont convenu d'une clause relative aux transferts libres, qui ne sont pas soumis au droit de préemption, au droit de cession conjointe et à la clause de sortie commune, et qui concerne :

- les transferts de titres d'IMS entre personnes apparentées ;
- les transferts de titres d'IMS détenus ou acquis par Nobel et CIC Capital Développement autres qu'un transfert de bloc ;
- les transferts de titres d'IMS dans le cadre du contrat de vente conclu entre M. Jean-Yves Bouffault, Chequers Capital, Fidnam Securities SA, Nobel et CIC Capital Développement ; et
- les transferts de titres d'IMS dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, du droit de cession conjointe et de la procédure de sortie commune.

6.2 Gouvernement d'entreprise

Les signataires se sont engagés dans le cadre du Pacte, à faire en sorte que la moitié des membres du conseil de surveillance soit désignée par Chequers Capital et qu'un membre soit proposé par Fidnam Securities SA. Un des membres désigné par Chequers Capital doit par ailleurs disposer d'une voix prépondérante.

Les parties au Pacte se sont par ailleurs engagées à éviter qu'une des décisions listées ci-après soit prise sans l'accord du conseil de surveillance statuant à la majorité simple :

- toute adoption et modification du budget annuel de la Société et de ses principales filiales ;
- toute augmentation de capital de la Société (y compris toute émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote) sans suppression du droit préférentiel de souscription, ou toute réduction de capital proportionnelle motivée par des pertes de la Société ;
- toute fixation des modalités économiques et détermination des bénéficiaires de toute attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales (y compris dans le cadre d'une délégation consentie par l'assemblée générale de la Société) ;
- toute modification des statuts de la Société ou de ses principales filiales ;
- toute proposition à l'assemblée générale de la Société ou de ses principales filiales d'affectation du résultat et de distribution de dividendes ;
- la désignation, le renouvellement ou la révocation du ou des représentants de la Société au sein de tous conseils de ses principales filiales ;
- toute décision prise en qualité d'actionnaire des principales filiales ;
- toute option fiscale de la Société ou ses principales filiales ;
- tout changement de commissaires aux comptes de la Société ou ses principales filiales ;
- tout déclenchement de procès ou litige ou tout désistement d'instance ou toute transaction, d'un montant individuel supérieur à 500.000 euros, par la Société ou ses filiales contre un tiers ne faisant pas partie du Groupe de l'une des parties du Pacte ;
- toutes conventions réglementées conclues par la Société ou ses principales filiales ;
- tout projet d'investissement ou opération assimilée (notamment prise de participation et acquisition par tous moyens d'actifs), de désinvestissement, de filialisation ou de constitution, de sûretés, garanties ou autres droits de tiers (préemption...) par la Société ou ses principales filiales s'il n'a pas été prévu au budget et s'il excède un seuil de 500.000 euros ;
- toute conclusion de tout nouveau contrat d'endettement, tous types d'engagements financiers ou engagement hors bilan (hors opérationnel courant) supplémentaires de la Société ou de ses principales filiales non prévus au budget et s'il excède un seuil de 2 millions d'euros par opération ;

- toute question ayant trait aux dirigeants de la Société et ses principales filiales (notamment augmentation des rémunérations ou attribution de bons de souscription d'actions) ; et
- toute décision de nomination ou de révocation des membres du directoire de la Société et des dirigeants mandataires sociaux des principales filiales.

En outre, les parties au Pacte se sont engagées à voter aux assemblées générales de la Société conformément à la position qui sera adoptée par Chequers Capital dans le cadre des dites assemblées générales, sous réserve qu'elle soit conforme à l'intérêt social de la Société.

ANNEXE 1

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2006

BELLOT MULLENBACH ET ASSOCIES

14, rue Clapeyron
75008 Paris
S.A. au capital de €1.000.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

IMS International Metal Service

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société IMS International Metal Service, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 — norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 8 septembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Louis Mullenbach

François Carrega

ANNEXE 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT

BELLOT MULLENBACH ET ASSOCIES

14, rue Clapeyron
75008 Paris
S.A. au capital de €1.000.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

IMS International Metal Service

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société IMS — International Metal Service, incluses dans la partie 4.5 de l'actualisation du document de référence daté du 8 septembre 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de votre société. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par votre société.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Paris-La Défense, le 8 septembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Louis Mullenbach

François Carrega

TABLE DE CONCORDANCE

	<u>N° page du document de référence</u>	<u>N° page du présent document</u>	<u>N° page du document E</u>
1. Personnes responsables			7 et 8
1.1 Personnes responsables des informations	109	5	7 et 8
1.2 Déclaration des personnes responsables	109	4	
2. Contrôleurs légaux			7 et 9
2.1 Noms et adresses	39	4	
2.2 Démissions / non renouvellement			
3. Informations financières sélectionnées			25
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	115		
3.2. Données comparatives			
4. Facteurs de risque	41	7	
5. Informations concernant l'émetteur			24
5.1 Histoire et évolution de la Société	109	22	
5.2 Investissements	40	23	
6. Aperçu des activités			
6.1 Principales activités	11	6	
6.2 Principaux marchés	2	20	
6.3 Evénements exceptionnels			
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	43		
6.5 Position concurrentielle	14		
7. Organigramme			
7.1 Description du Groupe	23		
7.2 Liste des filiales	23		
8. Propriétés immobilières, usines et équipements			
8.1 Immobilisations corporelles importantes	112		
8.2 Questions environnementales	112		
9. Examen de la situation financière et du résultat			
9.1 Situation financière	27	12 et 18	
9.2 Résultat d'exploitation	27	16 et 18	
10. Trésorerie et capitaux			25
10.1 Capitaux de l'émetteur	29	18	
10.2 Flux de trésorerie	31	17	
10.3 Structure et conditions de financement	29 et 33	21	
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux			
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement			
11. Recherche et Développement, brevets et licences ..	41 et 43		
12. Informations sur les tendances			
12.1 Principales tendances	37 et 40	24	
12.2 Evénements susceptibles d'influencer les tendances ..	37 et 40		
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	37	24	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale			59 et 77
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	38 et 112	26 et 27	
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	113		
15. Rémunérations et avantages			
15.1 Rémunérations et avantages versés	39	28 et 29	
15.2 Montants provisionnés	67, 75 et 113		

	<u>N° page du document de référence</u>	<u>N° page du présent document</u>	<u>N° page du document E</u>
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction			
16.1 Date d'expiration du mandat.....	38		
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	113		59
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	104	29	59
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.....	114	29	
17. Salariés			
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction.....	45		
17.2 Participations et stock-options	46 et 48		
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A		
18. Principaux actionnaires			
18.1 Franchissements de seuil	43	22	21
18.2 Détention des droits de vote	115		21
18.3 Contrôle	43	30	
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle.....	N/A		
19. Opérations avec les apparentés	114	29	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur			
20.1 Informations financières historiques	53 et 87		27
20.2 Informations financières proforma	61		
20.3 Etats financiers	53 et 87		
20.4 Vérification des contrôleurs.....	86, 100 et 101		
20.5 Date des dernières informations financières.....	N/A	12	85
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	117	12	
20.7 Politique de distribution des dividendes	44		
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	114		
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	114	21	
21. Informations complémentaires			
21.1 Capital social.....	114	29	
21.2 Actes constitutifs	115		
22. Contrats importants	116		60
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts			
24. Documents accessibles au public	116		
25. Information sur les participations	34		7 et 8

